

Recherches sociographiques



Le Québec et le Canada comme collectivités neuves. Esquisse d'étude comparée

Gérard Bouchard

Volume 39, numéro 2-3, 1998

Québec et Canada : deux références conflictuelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057206ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057206ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouchard, G. (1998). Le Québec et le Canada comme collectivités neuves. Esquisse d'étude comparée. *Recherches sociographiques*, 39(2-3), 219–248. <https://doi.org/10.7202/057206ar>

Résumé de l'article

L'auteur présente une démarche d'analyse originale pour l'étude des sociétés du Nouveau Monde (incluant l'Australasie et l'Afrique du Sud). Essentiellement comparative, cette problématique des collectivités neuves (ou cultures fondatrices) s'articule à quelques interrogations fondamentales relatives à la formation de ces cultures et à l'institution de leur rapport aux *nouveaux* espaces-continuité et rupture à l'égard des métropoles européennes, élaboration de représentations et de finalités collectives (ex. formulation d'utopies), essor de l'idée nationale, construction de la mémoire, recherche d'une identité, appropriation symbolique du territoire dans la culture savante et dans la culture populaire, etc. La confrontation des divers itinéraires parcourus par ces collectivités peut aider à mieux comprendre les spécificités de chacune en même temps que certains processus généraux qui commandent la formation et l'évolution des imaginaires collectifs.

LE QUÉBEC ET LE CANADA COMME COLLECTIVITÉS NEUVES. ESQUISSE D'ÉTUDE COMPARÉE*

Gérard BOUCHARD

L'auteur présente une démarche d'analyse originale pour l'étude des sociétés du Nouveau Monde (incluant l'Australasie et l'Afrique du Sud). Essentiellement comparative, cette problématique des collectivités neuves (ou cultures fondatrices) s'articule à quelques interrogations fondamentales relatives à la formation de ces cultures et à l'institution de leur rapport aux *nouveaux* espaces : continuité et rupture à l'égard des métropoles européennes, élaboration de représentations et de finalités collectives (ex. formulation d'utopies), essor de l'idée nationale, construction de la mémoire, recherche d'une identité, appropriation symbolique du territoire dans la culture savante et dans la culture populaire, etc. La confrontation des divers itinéraires parcourus par ces collectivités peut aider à mieux comprendre les spécificités de chacune en même temps que certains processus généraux qui commandent la formation et l'évolution des imaginaires collectifs.

Le présent essai s'inscrit dans un projet (ou plus exactement un programme) de recherches en cours au sein du volet culturel de l'IREP¹. L'objectif est de conduire une série d'études comparées sur ce que nous appelons les collectivités neuves ou cultures fondatrices, auxquelles divers courants d'émigration en provenance de l'Europe ont donné naissance dans les Amériques, en Afrique et en Australasie (ou

* L'auteur remercie José Igartua et Yvan Lamonde pour les commentaires qu'ils ont formulés sur une version antérieure de ce texte.

1. Institut interuniversitaire de recherches sur les populations, créé en vertu d'une entente de coopération entre sept universités québécoises.

Océanie) entre le XVI^e et le XX^e siècle. Un même contexte historique crée ici les conditions d'une réflexion comparative très riche autour de questions fondamentales relatives à l'émergence de nouveaux modèles culturels et d'une conscience nationale, relatives aussi à la construction du passé, à la définition de finalités collectives, à la promotion d'utopies, interrogations qui gravitent autour de l'évolution du rapport à la mère patrie.

Les objectifs que nous poursuivons dans cet essai sont très modestes. Nous voulons d'abord présenter l'horizon de cette recherche comparative sur les collectivités neuves, puis situer très brièvement l'histoire du Québec et du Canada sous cet éclairage, surtout pour en faire ressortir la pertinence. Nous pensons en effet que la réflexion scientifique sur ce double terrain pourrait bénéficier d'un changement de perspectives. Pour des raisons bien connues, les recherches historiques sur le Québec et le Canada ont accordé une attention prioritaire aux rapports entre les cultures francophone et anglophone, aux luttes constitutionnelles et aux tractations politiques entre Québec et Ottawa. L'orientation que nous suggérons consiste à rendre compte, sur un mode comparé, de ce double processus de construction collective (le projet canadien et le projet québécois), en le confrontant à des expériences analogues dans le Nouveau Monde (entendu au sens large qui vient d'être évoqué). Nous pensons que cet angle d'observation peut faire apparaître sous un jour nouveau certaines réalités devenues trop familières peut-être et conduire à reformuler un certain nombre de questions. L'exercice comparatif pourrait contribuer, plus particulièrement, à renouveler les connaissances sur le présent et le passé québécois en les projetant dans des perspectives plus larges et plus diversifiées. On nous permettra toutefois d'insister : cette entreprise ambitieuse n'en est qu'à ses premières étapes ; il faudra se contenter ici d'hypothèses, de directions d'enquête, d'une problématique illustrée d'exemples.

Nos travaux visent un réaligement des perspectives d'une deuxième manière. En marge de la réflexion pour ainsi dire verticale sur les rapports entre métropoles et colonies, ils contribuent à instituer une direction comparative latérale, intercoloniale. C'est une veine de recherche que nous essayons de promouvoir, avec quelques collègues de l'IREP (Yvan Lamonde, Bernard Andrès, Francine Saillant, José Igartua...). Du point de vue des études québécoises, elle prépare le terrain pour une opération de décroisement qui ouvre d'abord sur l'horizon de l'américanité puis, plus largement encore, sur celui des collectivités neuves.

1. *À propos des collectivités neuves*

Ce concept de population ou collectivité neuve (ou encore : culture fondatrice, selon la dimension à laquelle on se réfère) désigne toutes les populations qui, depuis le XVI^e siècle, sont nées de transferts migratoires internationaux ou intercontinentaux à partir de vieilles aires de peuplement (européennes princi-

palement), vers des territoires neufs (ou, plus précisément : *considérés et traités comme tels*), en sorte que ces immigrants pouvaient éprouver le sentiment d'une espèce de temps zéro de la vie sociale². Alors, une autre entité prend forme, à distance de la mère patrie ; elle se donne des représentations, des définitions d'elle-même, des finalités ; un sentiment d'appartenance émerge, qui se nourrit à la fois d'utopies et de visions du passé. On passe ainsi progressivement de l'entité à l'identité³.

Par rapport à la société d'origine des premiers arrivants européens, on assiste alors à une reproduction collective outre-mer – c'est-à-dire à la reconstitution d'une société et d'un imaginaire – pouvant emprunter diverses voies, qu'on est tenté de regrouper en deux grands modèles ou types idéaux, à savoir une reproduction à l'identique (modèle A), et une reproduction dans la différence (modèle B). Il est par ailleurs entendu que ces deux modèles peuvent faire place à un grand nombre de positions ou figures intermédiaires. Il est en effet peu probable de retrouver l'un ou l'autre pôle à l'état pur ; on s'attend plutôt à ce que toute forme de prépondérance dans un sens ou dans l'autre s'accompagne d'une part d'interaction et il importe donc d'inscrire l'analyse historique des deux modèles dans une perspective dialectique.

A. La reproduction à l'identique (modèle A)

Dans le premier cas, la nouvelle collectivité se donne pour objectif de perpétuer les institutions (sociales, juridiques, politiques...), la culture (la langue, les idées, la religion...), les traditions de la société mère, dont elle veut être une sorte de répétition (de « clone »), une extension dans l'espace et dans le temps. C'est la voie de la continuité. Diverses questions se posent alors à l'analyse :

- i. Dans quelle mesure les emprunts à la mère patrie donnent-ils néanmoins lieu à une sélection (par amplifications, distorsions, rejets...) et, le cas échéant, quels contenus en font l'objet ?
- ii. Comment la nouvelle culture, nourrie de ces transferts, évite-t-elle de se trouver en dissonance avec les réalités spécifiques du nouveau continent ? Voit-on se développer une inadéquation et des tensions croissantes entre, d'une part, les représentations, les modèles culturels empruntés (qui

2. Bien sûr, il y a là une part importante d'illusion dans la mesure où les nouveaux arrivants côtoient d'anciens occupants. Du point de vue des autochtones en effet, une collectivité s'ajoute à une autre (voir *infra*). Notre démarche adopte le point de vue de l'immigrant européen pour montrer comment il a réussi ou échoué à surmonter ce qui lui apparaissait comme des éléments d'adversité.

3. La collectivité neuve se distingue de la simple enclave coloniale par le fait que a) ses membres en viennent à se percevoir comme formant une société autre, séparée de la mère patrie (même si elle en est encore dépendante et subordonnée politiquement), b) ils partagent dès lors une conscience collective distincte, c) ils se donnent des finalités, formulent des utopies pour *leur* collectivité.

constituent en quelque sorte la mémoire de l'autre) et, d'autre part, les expériences vécues sur le territoire d'adoption ?

- iii. Dans quelle mesure, à quel rythme et selon quelles modalités une culture « locale », originale, finit-elle néanmoins par se former (par exemple : un rapport à l'espace), infiltrer, puis menacer et enfin supplanter la culture empruntée ?

B. *La reproduction dans la différence (modèle B)*

Dans le second cas, on tente de créer une société très différente de la mère patrie, et qui lui soit même supérieure ; c'est la reproduction dans la différence. L'évolution de la collectivité neuve se caractérise alors par un certain nombre de traits et de processus spécifiques ; nous en isolons quatre, qu'on voit apparaître à un moment ou l'autre de son histoire :

- i. Un mouvement de *rupture* avec les idéologies, les valeurs, les références, les modèles culturels de la métropole. Cette rupture s'exprimera, par exemple, dans une critique générale de l'ancienne société jugée déclinante, incapable de progrès, corrompue, d'où la volonté de s'en éloigner, laquelle s'exprime dans une contestation de ses prémisses et de ses traditions, dans des controverses avec des idéologues, des porte-parole métropolitains.
- ii. Des utopies de *recommencement*, des projets de reconstruction collective qui se traduisent dans des rêves de société parfaite, ou du moins supérieure, dans des valeurs et des idéologies de remplacement, dans de nouvelles définitions et finalités collectives, dans des visions du Nouveau Monde.
- iii. Des pratiques d'inscription culturelle, d'*appropriation* symbolique des nouveaux espaces, qui se trouvent ainsi investis et apprivoisés dans :
- a. la langue, la toponymie, la nomenclature spatiale ;
 - b. les légendes, les contes, les chansons ;
 - c. les modèles rituels et coutumiers (reliés aux vêtements, à l'habitat, à la naissance, au mariage, etc.) ;
 - d. les techniques d'aménagement de l'espace (architecture, urbanisme, agronomie...) ;
 - e. les régionalismes, les appartenances, l'essor d'une identité comme expression symbolique d'une solidarité ;
 - f. la littérature, les arts, la philosophie, la religion.
- iv. Des mouvements d'*émancipation politique* qui mettent fin au lien colonial et aboutissent à la création d'un État souverain, événement qui fournit ordinairement à la nouvelle culture nationale le matériau d'une mythologie fondatrice.

Ces quatre processus de différenciation par rapport à la société d'origine peuvent s'entrecroiser ou se conjurer selon divers calendriers. À première vue, il

appert que, tôt ou tard et sauf exceptions, les trois premiers tendent à converger et à culminer dans l'accession à l'indépendance politique, qui devient ainsi l'acte principal, et le plus officiel, de la rupture institutionnelle⁴. L'indépendance se donne alors comme l'expression achevée de la reproduction dans la différence, définie comme la résultante, sur le plan culturel, des quatre processus de rupture, de recommencement, d'appropriation et d'émancipation⁵. Mais il est assuré que cette géométrie peut être brisée et donner lieu aux arrangements les plus divers, comme le montrent les exemples du Québec, du Canada dans son ensemble, des États-Unis, des pays d'Amérique latine, etc. De même, on s'attend à ce que les exemples de rupture retiennent des éléments de continuité (par emprunt, transfert, recyclage), et inversement. Dans chaque cas, il importe donc de mettre au jour les amalgames, les relations et interactions qui se tissent entre les quatre volets et qui aboutissent à une configuration spécifique.

Reproduction à distance à l'identique (continuité) ou dans la différence (rupture), telle est la première et la principale alternative à la lumière de laquelle on peut interroger et caractériser les collectivités neuves. Cette alternative est fondamentale dans la mesure où elle ouvre sur des évolutions collectives très contrastées. Elle invite aussi à dépasser la démarche descriptive pour rechercher les facteurs qui ont engagé la collectivité neuve sur la voie du modèle A ou du modèle B – ou de n'importe quelle configuration intermédiaire.

Toujours dans un esprit comparatif, quatre autres questions peuvent être posées à propos de ces collectivités, considérées dans la longue durée.

C. *Les coordonnées sociales*

- i. Observe-t-on un monolithisme culturel de la structure de classes, à savoir un alignement, un consensus autour du paradigme de la rupture, autour du paradigme de la continuité, ou de tout autre arrangement mitoyen ?
- ii. Au contraire, existe-t-il un fractionnement, une désarticulation entre classes, pouvant prendre la forme, par exemple, d'une antinomie entre a) des élites adhérant aux références « métropolitaines », à la culture de la mère patrie, et b) des classes populaires immergées dans l'apprentissage et la culture des nouveaux espaces ?

4. Cet énoncé est basé sur l'observation empirique ; il exclut toute forme de déterminisme historique ou d'évolutionnisme.

5. C'est de cette façon que nous définissons, par exemple, le concept d'américanité. Dans le cas de pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, il conviendrait de trouver une autre expression, mais équivalente (océanité ?). Il en est de même pour certains pays d'Afrique comme l'Afrique du Sud ou l'ancienne Rhodésie.

D. *La nation*

- i. Comment l'idée nationale vient-elle aux collectivités neuves ? Quel est le facteur ou l'expérience historique qui détermine son essor et par rapport auquel elle se définit ? De quels contenus symboliques et idéologiques est-elle porteuse ?
- ii. Quel rôle lui assigne-t-on : vecteur de continuité ? instrument de rupture et d'appropriation ?
- iii. Compte tenu de l'hétérogénéité qui caractérise la plupart des sociétés neuves (présence d'une population autochtone, pluralité ethnique issue de l'immigration, etc.), par quels procédés idéologiques et autres (ou par quels subterfuges de l'imaginaire) parvient-on à surmonter la *tâche contradictoire* à laquelle semble se heurter l'idée nationale, étant donné sa visée unificatrice, à savoir : fondre la diversité sociale, culturelle, biologique dans l'unité et la cohésion d'un sentiment d'appartenance et d'une commune vision du monde ?

Parmi les procédés auxquels les nations d'Europe ou des Amériques ont eu recours dans le passé pour réduire cette hétérogénéité, on peut mentionner :

- a. la suppression physique de l'Autre (guerre, génocide...);
 - b. sa mise en marge (ou à distance) de la nation, sur une base sociale, spatiale ou autre (la nation est alors réduite au seul peuple dit fondateur, c'est-à-dire l'occupant européen);
 - c. l'acculturation ou assimilation;
 - d. faire partager à chacun des segments de la population des traits culturels des autres segments (ex. : bilinguisme, biculturalisme);
 - e. le métissage (au sens strict, biologique du terme);
 - f. la recherche et, au besoin, l'invention d'un dénominateur commun, en deçà des différences ou de la diversité perçue;
 - g. l'occultation pure et simple des éléments de diversité, comme s'ils n'existaient pas.
- iv. Plus spécifiquement, là où le continent *neuf* était déjà occupé par des autochtones (ce qui était à peu près partout le cas), comment ces derniers étaient-ils perçus : comme des inférieurs ? comme des égaux ? Comment ces perceptions ont-elles influencé (ou justifié) la définition de la nation ? Quel cours ces perceptions ont-elles suivi par la suite ?
 - v. Comment justifie-t-on l'exclusion de la *femme* (par exemple : restrictions au droit de vote, non-éligibilité) ou de tout autre segment de la société ?
 - vi. La création de l'État précède-t-elle ou suit-elle la formation de la nation (définie alors en termes d'identité, d'ethnicité) ? Quels types de *rappports* s'instituent entre l'État et la culture nationale ?

E. *La mémoire*

À l'aide de l'historiographie ou autrement, les cultures occidentales ont toutes éprouvé, en particulier depuis le XVIII^e siècle, le besoin de se donner des racines, de s'identifier à une tradition qui trouvait son origine le plus loin possible dans le temps et qui attestait la légitimité, le caractère immuable et transcendant de la nation⁶. Dès lors :

- i. Comment se construit le passé (les mythes fondateurs) dans une collectivité neuve ? Plus particulièrement, comment surmonte-t-on l'impasse qui naît de la volonté d'instituer une mémoire, de se reconnaître une tradition, dans une société qui, par définition, se trouve à une sorte de point zéro de la temporalité ? En d'autres mots : *comment faire une mémoire longue avec une histoire courte ?*

Encore ici, diverses options sont offertes ; par exemple, emprunter le passé, la mémoire de la mère patrie ; ou encore, emprunter la mémoire, l'historicité longue de la population autochtone. On connaît aussi une option plus radicale qui consiste à décréter une sorte de temps zéro de la mémoire, de faire recommencer l'histoire avec la nouvelle société qui s'édifie et de projeter l'imaginaire collectif vers l'avenir, en l'occurrence le temps de l'utopie, en lieu et place de tradition.

- ii. Le passé est-il construit comme mise en forme de la continuité ? ou de la différence (rupture, recommencement, etc.) ?
- iii. Comment se constitue l'historiographie comme procédé de légitimation ?
- iv. Qu'est-ce qui motive la majorité des collectivités neuves à tant se préoccuper de leurs racines, à vouloir se donner une mémoire longue ?

F. *L'identité*

Les grandes utopies de (re)commencement et celles qui ont pu être formulées ultérieurement se sont-elles soldées par des échecs ou par de grandes réalisations ? Dans quelle mesure les lendemains de l'utopie fournissent-ils un matériau approprié (confiance, fierté, optimisme...) à la quête d'identité et d'affirmation collective ? Autrement dit, jusqu'à quel point est-on parvenu à construire des mythes fondateurs robustes, durables, rassembleurs, aptes à nourrir une vigoureuse conscience de soi ? Dans la négative, l'identité n'apparaît-elle pas fragile, incertaine, écartelée entre des références européennes et des allégeances locales ? ou entre des projets, des orientations collectives discordantes ?

6. D'une certaine façon, il est postulé que plus la nation est ancienne, plus elle est objective, a-historique... Elle acquiert alors une sorte de transcendance ; elle semble exister en dehors de la volonté de ses membres et ne peut donc être la création artificielle et intéressée d'une classe dominante. Son caractère immémorial la place hors de tout soupçon.

Dans ce dernier cas, on observe un recours à l'une ou l'autre des stratégies suivantes :

- i. énoncer que ce qui tient lieu d'identité, c'est le processus même de recherche, de construction et de reconstruction identitaire ;
- ii. faire de la diversité elle-même (c'est-à-dire l'absence d'identité) l'essence de l'identité ;
- iii. asseoir l'identité sur des valeurs universelles (respect de la vie, non-violence, tolérance, liberté...), le caractère distinctif naissant de l'ardeur que l'on met (ou que l'on dit mettre) collectivement à les promouvoir ;
- iv. se tourner vers l'autochtone pour lui emprunter ce que sa tradition multimillénaire aurait préservé de fraîcheur morale, de capital symbolique ; s'appuyer sur ces emprunts pour reconstruire l'identité ;
- v. décréter que les nations postmodernes n'ont pas besoin d'identité collective.

2. *La construction des imaginaires collectifs*

Cette grille, qui s'adresse spécifiquement aux cultures fondatrices en mettant en relief leurs particularités, est présentement utilisée pour étudier dans une perspective comparative les principales sociétés qui correspondent à notre définition des collectivités neuves et cultures fondatrices. À un premier plan, l'objectif général est de a) faire ressortir les singularités et les convergences qui émergent des différents itinéraires socioculturels et politiques esquissés depuis les XVI^e et XVII^e siècles par les collectivités du Nouveau Monde – calendriers parallèles, déphasages, etc. –, b) mieux comprendre les ressorts et la nature de chacun de ces itinéraires, c) élaborer une modélisation qui reflète l'évolution caractéristique de ces populations neuves ou cultures fondatrices. En gros, il s'agit, dans chaque cas, de rendre compte de la construction et de l'évolution d'un imaginaire collectif, incluant l'établissement d'un rapport symbolique au nouveau territoire. À un deuxième plan, plus formel, il s'agit aussi d'explorer, toujours dans une perspective comparative, l'univers discursif de ces collectivités. Les grandes constructions idéologiques et symboliques mises en œuvre dans la littérature, la pensée politique, l'historiographie, la philosophie, la religion, les arts, sont prises à témoin, cette fois, pour faire ressortir les procédés, les stratégies, les ruses de l'imaginaire collectif, son inventivité lorsque confronté à des apories ou à des énoncés incohérents, et la variété des solutions élaborées en rapport avec un même problème, d'une collectivité à l'autre. L'analyse doit ici se montrer particulièrement attentive à un second discours, toujours implicite, qui est révélé par les contradictions, les omissions, les silences, et les distorsions. Enfin, à un troisième plan, il nous faudra mettre au jour les facteurs qui expliquent les spécificités de l'itinéraire parcouru par chaque collectivité neuve.

On reconnaîtra d'emblée toute la portée des interrogations proposées par notre grille, étant donné, par exemple, les enjeux qui pesaient sur le sort d'une collectivité selon qu'elle empruntait le modèle A ou le modèle B. En définitive, ce choix déterminait en grande partie son aptitude à établir avec le nouvel environnement un rapport d'adéquation porteur de cohésion et de développement à long terme. L'éclairage des collectivités neuves fait apparaître une grande variété de parcours parmi les sociétés du Nouveau Monde. Ainsi, l'histoire des États-Unis relève très manifestement du modèle de la différenciation et de la rupture, consacrée par la guerre d'Indépendance et assortie d'une vision très dynamique du recommencement collectif. Les idéologies fondatrices contiennent de vives critiques à l'endroit de la mère patrie ainsi que des lignes directrices pour l'édification de la nouvelle société (liberté, démocratie, égalité, progrès...). Quant à la mémoire nationale, elle ne va guère en deçà de la période héroïque des *founding fathers* et la notion de tradition y cède volontiers le pas à une projection vers l'avenir, toujours évoquée avec enthousiasme (dans le discours politique notamment) comme le lieu de tous les possibles. En effet, le rêve initial, célébré pour avoir enfanté tant de grandes choses, est toujours perçu comme vivant, porteur de multiples promesses : l'avenir sera encore bien meilleur que tout ce qui a précédé. Cependant, les autochtones ont été exclus de ce destin, de même que les Noirs et, à un moindre degré, les femmes jusqu'à une période récente.

Les collectivités d'Amérique latine offrent une figure assez différente. Pour une vingtaine d'entre elles, l'indépendance politique fut acquise dans les décennies 1810 et 1820. Mais dans la plupart des cas, elle a été le fruit de la désintégration des métropoles ibériques plutôt que le point d'achèvement d'une longue préparation collective. En conséquence, ces pays, lourdement handicapés par leur héritage colonial, ont dû mettre en place la société civile et la nation politique selon des modèles plus ou moins improvisés et dans un contexte de profondes divisions internes. Certes, un important travail culturel avait déjà été fait ici et là – au Mexique, par exemple – pour jeter les bases symboliques de la nationalité, pour établir des ponts (imaginaires tout au moins) entre Blancs, Métis et Indiens. Mais l'essentiel a dû être réalisé dans la précipitation et dans le désordre des soulèvements, des coups d'État et des guerres civiles. Même encore aujourd'hui, les identités collectives latino-américaines sont empreintes d'incertitude. Les rapports culturels avec les métropoles ont été affranchis de leur ancienne dépendance et on a assisté à un réalignement radical des références symboliques. Mais les grandes utopies continentales n'ont pas vraiment tenu leurs promesses ; elles n'ont pas réussi à donner naissance à une grande civilisation qui rayonnerait sur l'Occident et sur le monde. En somme, ces cultures nationales ont réussi leur décrochage ibérique mais elles ont un peu raté leur arrimage américain. Comme pour les États-Unis, on peut parler ici de rupture et d'appropriation, mais sur un mode beaucoup moins

trionphant et selon des calendriers ou des agencements bien différents (si on se réfère aux quatre trames du modèle B, évoquées précédemment)⁷.

Si on se tourne maintenant vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une toute autre configuration nous est offerte. En considérant l'ensemble du parcours historique (depuis la fin du XVIII^e siècle dans un cas, le milieu du XIX^e dans l'autre), c'est encore une fois le modèle de la différenciation et de la rupture qui finit par prévaloir. Mais il s'agit d'un processus en escalier, qui s'accomplit au gré de multiples péripéties étalées sur une longue période, aucune n'acquérant un relief transcendant. On le voit bien à la façon dont se dissout progressivement le lien colonial britannique : il est impossible de dater précisément la rupture, de l'associer à un acte fondateur (à un *formative event*, pour reprendre l'expression de S.M. LIPSET). La mythologie nationale se voit ici privée d'un puissant recours symbolique. Il y a plus. L'étalement du décrochage par rapport à la Grande-Bretagne a été tel qu'il n'a pas donné lieu à un discours de la rupture triomphant et galvanisant, dont on pourrait retrouver la trace dans des textes initiateurs. On en vient à ce paradoxe de deux pays qui ont réalisé leur indépendance politique mais sans en retirer tout le profit symbolique. Sans surprise, on relève que ces cultures nationales sont en constant déficit identitaire ; tout au long de leur histoire, les élites sont sans cesse aux prises avec la question : qu'est-ce qu'un Australien ? qu'est-ce qu'un Néo-Zélandais ?

On voit que le parcours scientifique proposé par notre problématique des cultures fondatrices s'éloigne assez du modèle que préconisait HARTZ (1964). Ce dernier voulait rendre compte de la diffusion des idéologies européennes et de leur destin dans les *new societies*, suivant un processus de fragmentation et de stabilisation qui confère à chaque société nouvelle ses propres spécificités idéologiques. Selon ce modèle, les sociétés européennes ont évolué du conservatisme au libéralisme, puis au socialisme. Au moment de sa création, chaque société coloniale a emprunté et perpétué l'idéologie qui dominait alors dans la métropole. Mais cette idéologie s'est pour ainsi dire fixée dans la colonie, alors qu'elle poursuivait sa transformation dans le contexte dialectique de l'Europe. Hartz expliquait de cette manière les structures et les orientations politiques spécifiques des sociétés du Nouveau Monde : ici un régime libéral, là un régime quasi féodal, etc. Ainsi, l'histoire de chaque société neuve refléterait un *fragment* de l'éventail idéologique européen. Notre démarche est très éloignée de cette philosophie à la fois évolutionniste (dans son versant européen) et fixiste (dans son versant colonial). D'abord, elle veut embrasser toute la culture, et non seulement les idées politiques. En outre, elle ne préjuge pas des orientations idéologiques qui peuvent émerger d'une société à l'autre : en effet, les collectivités neuves adhèrent au paradigme de la continuité aussi bien que de la rupture. Elles peuvent aussi adopter, d'une façon plus ou moins durable, toutes sortes de positions intermédiaires. Au surplus, ces

7. Sur tout ce qui précède, voir BOUCHARD (1997).

orientations générales peuvent se concrétiser dans des idéologies sociopolitiques très disparates, de droite ou de gauche. Enfin, elles sont souvent en mouvement et il arrive qu'une même société abrite pendant une période prolongée des orientations contraires, en compétition (l'Argentine, par exemple, ou le Québec). Notre démarche vise plutôt à observer dans un esprit comparatif a) la formation d'imaginaires collectifs (on pourrait dire aussi : de cultures nationales) tels qu'ils s'expriment dans les différentes voies de la pensée et de la création, ainsi que b) les processus et procédés symboliques mis en œuvre à cette fin.

L'application de notre problématique à l'histoire du Québec et du Canada soulève deux questions qu'il faut tout de suite clarifier. On peut en effet objecter qu'il existe ici non pas deux mais une seule trame, à savoir la trame canadienne, qui inclut l'autre. Il faudrait alors rendre compte de la collectivité canadienne en ayant soin de faire état d'un sous-projet canadien-français dissident et minoritaire, qui a connu l'échec à chaque fois qu'il a voulu s'accomplir en s'affranchissant. Cette démarche, dont nous admettons d'emblée la légitimité sur le plan théorique, nous semble un peu réductrice. On peut en concevoir une autre – c'est celle que nous emprunterons – qui part de la dualité Québec/Canada et qui s'énonce comme suit. Il y a, d'une part, le processus de construction de la collectivité canadienne, avec ses diverses composantes ethniques (dont la francophone) mais aussi toutes ses variantes et ses dissidences, ses propositions et ses contre-propositions. La définition du modèle canadien a en effet donné lieu à différentes versions, certaines étant même particulièrement identifiées à des intellectuels ou politiciens canadiens-français. Pour s'en tenir à deux exemples, pensons à Henri Bourassa, qui a tenté de faire prévaloir sa propre conception de ce que devait être le Canada (binational, indépendant de Londres, etc.) en l'opposant à la vision impériale⁸. En remontant un peu plus loin, on pense également à Étienne Parent qui, après l'échec des Rébellions de 1837-1838, s'est fait le théoricien d'une grande nation canadienne, unie à la Grande-Bretagne et luttant contre son absorption par les États-Unis. Il y a, d'autre part, un projet de société québécoise qui, comme le précédent, relève en tous points de la problématique des collectivités neuves : il prend un caractère globalisant (il s'agit d'édifier une société), il a fait preuve d'une grande continuité historique (il est même d'une certaine façon antérieur au projet canadien puisqu'il a pris naissance avec le début du peuplement européen en Nouvelle-France, aux premières années du XVII^e siècle) et enfin, il ne peut pas être assimilé à un courant ou à une fraction idéologique proposant un modèle particulier pour le Canada, en compétition avec d'autres : au contraire, le but visé est de s'en détacher pour créer une société parallèle. En témoignent, parmi plusieurs autres indices, la cohérence d'un discours idéologique toujours perpétué, une longue tradition de luttes constitutionnelles et politiques, l'enracinement dans un territoire, l'existence de deux historiographies

8. Parmi d'autres, voir à ce sujet LACOMBE (1997).

nationales qui se sont élaborées et reproduites séparément depuis le XIX^e siècle, de fortes représentations identitaires, etc.⁹.

Le deuxième problème consiste dans l'identification de ce que nous avons appelé le *projet québécois*. En un sens, l'expression est un peu anachronique (ou téléologique) car elle conduit à définir le projet par référence à ce qu'il est devenu en cette fin de XX^e siècle. En effet, pour la période allant de la Cession de 1763 jusqu'aux années 1940, il faut surtout parler d'un *projet canadien-français*, restreint à la vallée du Saint-Laurent jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Au cours de la seconde moitié du siècle, il s'est étendu à l'ensemble du Canada puis, au milieu du siècle suivant, a amorcé son repli sur le Québec. Il en a résulté un nouveau référent territorial, la rupture avec l'ancien nationalisme (pan)canadien-français étant officiellement consommée en 1967, à l'occasion des États généraux du Canada français (MARTEL, 1997). Compte tenu de cette précision, nous continuerons, dans ce texte, à parler du projet québécois en parallèle avec (et même par opposition à) la trame canadienne. Sous l'éclairage des collectivités neuves, l'histoire du Québec se prête donc à une double lecture, selon qu'on l'insère ou non dans l'ensemble canadien¹⁰.

Compte tenu de l'état d'avancement de nos travaux, il faudra se contenter ici d'une brève esquisse préliminaire qui vise surtout à montrer l'intérêt de l'éclairage proposé, en s'en tenant à quelques références ponctuelles. Cette tentative sera en outre doublement sélective. D'une part, les données dont nous ferons état serviront à mettre en forme une question, à attirer l'attention sur une direction de recherche, et non pas à conclure sur l'essentiel. D'autre part, il ne sera pas possible de couvrir toute la grille de questions et de thèmes présentée plus haut. Nous procéderons plutôt par regroupement, en abordant les trois plans suivants :

- *La trame politique* : Tout ce qui concerne l'évolution du lien colonial, le processus de construction du nouvel État et de l'appareil gouvernemental – si l'on veut : la mise en place de la nation politique.

9. Il y a peut-être d'autres segments de la société canadienne qui se prêteraient à une démarche analogue. L'Acadie, dont le destin s'est démarqué de diverses manières de la francophonie laurentienne et québécoise, est un exemple ; les Métis de Louis Riel en offrent un autre. Nous en excluons toutefois les communautés autochtones, pour la seule raison qu'elles ne relèvent évidemment pas de la problématique des collectivités neuves telle que nous l'appliquons ici (elles étaient depuis très longtemps en place au moment de l'arrivée des Européens), tout en montrant bien sûr tous les signes d'une trame collective spécifique.

10. Ce thème de la double lecture peut être illustré de mille et une façons. Évoquons, entre autres, ces paysages de Charlevoix qui se sont prêtés à une double appréhension : d'abord au XIX^e siècle, par des peintres anglophones à la recherche d'une identité canadienne (Lucius R. O'Brien, *Picturesque Canada*), puis au siècle suivant par des peintres francophones en quête d'une identité canadienne-française ou québécoise (Clarence Gagnon, Jean-Paul Lemieux, Jean Palardy, Henri Masson, etc.).

- *La trame culturelle* : La nouvelle culture qui se fait concrètement, dans ses expressions savantes (arts, sciences, lettres...) et populaires (culture orale, rituels, traditions) ; les voies et mécanismes du décrochage par rapport aux institutions, traditions et modèles métropolitains ; les processus d'appropriation symbolique du territoire.
- *La trame nationale* : L'élaboration d'une culture officielle comme projection d'une identité collective spécifique, assortie d'une conscience historique ; la définition de valeurs et de finalités pour guider l'avenir de la nation.

3. Le Québec

Selon l'éclairage proposé, l'histoire du Québec comme collectivité neuve de souche européenne a commencé soit avec les voyages de Jacques Cartier, soit avec les établissements de Champlain et de ses successeurs dans la vallée du Saint-Laurent depuis le début du XVII^e siècle. Les immigrants français qui s'y sont implantés avant 1760 ont constitué le noyau fondateur de la population francophone en Amérique, tout en absorbant des apports ethniques ou culturels divers (amérindiens notamment). Après la Cession de 1763, l'immigration se poursuit mais son recrutement, toujours à dominance européenne, était désormais en très grande majorité anglophone. Rappelons que la population totale de la Nouvelle-France (puis du Bas-Canada, et ensuite du Québec) était de 60 000 en 1750, 200 000 à la fin du XVIII^e siècle, 1,7 million en 1901, 4 millions en 1951 et plus de 7 millions en fin de XX^e siècle.

A. Un itinéraire politique brisé

Si l'on résume d'un trait le parcours politique qu'a suivi le Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France, on découvre un mouvement général d'émancipation partielle qui a son point de départ dans le statut de colonie de la France et son point d'arrivée dans le statut de province au sein de l'ensemble canadien. À ce titre, le Québec actuel est doté d'un gouvernement qui légifère en toute autonomie dans certains domaines de juridiction mais auquel échappent des pouvoirs importants (la politique étrangère, la défense, la monnaie, et autres) qui sont l'apanage des États dits souverains. Cette situation est le résultat d'un parcours politique brisé, fait d'avances et de reculs.

Jusque vers la fin du XVIII^e siècle, il s'inscrivit sous le signe d'une grande continuité avec les deux métropoles, française d'abord, britannique ensuite. Les destinées de la Nouvelle-France étaient téléguidées depuis Paris. Une partie de ses élites ne séjournaient dans la colonie que provisoirement, soit le temps de leur mandat. Quant aux autres, elles s'installaient dans un mode de vie et de pensée qui s'appliquait à reproduire fidèlement les manières de la métropole (qu'il s'agisse de langue, de religion, d'institutions ou de coutumes). Les premières années du régime

britannique s'accompagnèrent d'un mécontentement que calmèrent l'Acte de Québec (1774), en rétablissant les institutions françaises (Église catholique, Coutume de Paris...), puis l'Acte constitutionnel de 1791 qui créait une Chambre d'assemblée séparée pour les francophones.

Néanmoins, le cours des choses s'était détérioré à nouveau au tournant du siècle, alors que des tensions opposaient les nouvelles élites canadiennes-françaises (petite bourgeoisie de professions libérales et de commerçants) et les administrateurs coloniaux. Réunies à partir de 1805 dans le Parti canadien, ces nouvelles élites luttèrent pour faire valoir un train de revendications à caractère national, notamment l'obtention du gouvernement responsable et l'exercice de toutes les prérogatives de la démocratie parlementaire, selon le modèle britannique. On sait que le mouvement prit de l'ampleur et se radicalisa jusqu'à vouloir couper le lien colonial. Mais les insurrections de 1837-1838, qui visaient à instaurer une république au Bas-Canada, échouèrent et le Parti patriote (successeur du Parti canadien) fut brisé, en même temps que le rêve de souveraineté. Une période continuiste (notre modèle A), jusque dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, fut donc suivie d'un mouvement de rupture (modèle B) avorté.

Après 1840, on assista à une réorientation de la dynamique politique qui se reconvertisse à la continuité et à la loyauté britannique d'abord, canadienne ensuite. Il y eut de nombreuses voix discordantes (les Rouges), mais pendant un siècle environ, la majeure partie de la classe politique se rallia tant bien que mal à la nouvelle donne mise en place par l'Union puis par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867), en essayant d'aménager l'avenir de la nation francophone dans le cadre politique canadien et impérial. Après la Deuxième Guerre mondiale toutefois, la somme des échecs et des déceptions enregistrés depuis un siècle sur le terrain constitutionnel et national (par exemple, les défaites essuyées dans le dossier des écoles francophones hors Québec ou à l'occasion des deux Conscriptions) redonna vie pour de bon au rêve indépendantiste des anciens Patriotes et remit une partie des élites nationalistes sur le sentier de la rupture. Un demi-siècle plus tard, ce mouvement donnait lieu à un référendum (octobre 1995) qui montrait la population du Québec divisée en deux devant la perspective de la souveraineté – les francophones l'appuyant en majorité. En cette fin de XX^e siècle, la nation québécoise, en tant qu'entité politique, est toujours en lutte pour la souveraineté, en quête de son acte fondateur.

Dans l'ensemble donc, ce parcours politique peut être découpé en quatre temps qui font alterner continuité et rupture. C'est une configuration qui est unique parmi toutes les collectivités neuves évoquées précédemment, d'où l'immense intérêt qu'elle présente du point de vue de l'étude comparative. Le Québec est en outre l'une des rares collectivités du Nouveau Monde à ne pas avoir accédé à la souveraineté politique, donnée qui s'inscrit également aux premiers rangs de l'agenda comparatiste.

B. *Les deux cultures*

Au-delà du prisme un peu déroutant des grandes idéologies ou orientations politiques, se révèle une dynamique culturelle encore plus complexe. D'abord, il faut faire la part de la culture des élites et de la culture des classes populaires, rurales et urbaines¹¹. Depuis le XVII^e siècle, ces deux milieux ont vécu assez différemment leur rapport culturel à l'américanité. Les classes populaires s'y sont immergées rapidement et sans réserve, se laissant séduire par les ressources et les attraits des *nouveaux* espaces. Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, on voit apparaître les premiers signes d'une canadianisation dans le parler, dans le tempérament indépendant de l'habitant, dans la culture matérielle qui invente, adapte, emprunte à l'Amérindien. Une américanité commence à poindre dans l'habitat laurentien, nourrie à la fois par le rapport immédiat à la terre neuve et par l'imaginaire lointain des grands espaces sillonnés par les découvreurs et les engagés de la traite. Portée par l'avance du peuplement, cette expérience américaine (au sens continental, territorial) s'est prolongée au XIX^e siècle bien au-delà de la vallée du Saint-Laurent, dans ces hinterlands où le surcroît démographique poussait les défrichements. Parallèlement, l'aire de l'américanité francophone s'agrandissait vers le sud. Entre 1830 et 1930, près d'un million de Canadiens français émigrèrent aux États-Unis. Environ le tiers en revinrent, ramenant avec eux des idées, des mots, des objets qui allaient encore transformer la francophonie québécoise et ajouter à sa spécificité eu égard à ses origines. Avec le XX^e siècle, la frontière étatsunienne se ferma, arrêtant l'émigration. Mais les télécommunications prirent bientôt le relais et chacun put désormais côtoyer à domicile cette civilisation conquérante, pragmatique, séduisante.

Le parcours suivi par la culture des élites fut tout autre. Sous le Régime français, comme nous l'avons indiqué, on n'y décèle guère de manifestation de différenciation ou de volonté de rupture par rapport aux modèles métropolitains. Par contre, l'essor de l'idée de nation dès le dernier tiers du XVIII^e siècle¹² et surtout le mouvement idéologique qui a conduit aux Rébellions ont montré des signes très nets de distanciation. Dans une large mesure, le projet de société visé par les Patriotes reproduisait le modèle d'une république à l'américaine. On note aussi que les écrits et les discours de L.-J. Papineau contiennent très peu de références à la France, sinon pour critiquer son administration de la colonie avant 1760 (LAMONDE, 1997a). Cependant, dans les décennies qui suivirent l'échec des Rébellions, les

11. Le cadre de cet article oblige à simplifier, outre mesure peut-être, des réalités très denses sur lesquelles il reste beaucoup à apprendre. Nous résumons ici des aperçus un peu plus détaillés parus ailleurs (BOUCHARD, 1993, 1995, 1996). Sur le même sujet, voir aussi BOUCHARD, LAMONDE (1995), LAMONDE (1996).

12. Voir les recherches en cours de Bernard Andrès et de son équipe au département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal (projet Archéologie du littéraire au Québec).

aspirations nationales se détournèrent du projet d'un État indépendant et se réduisirent, pour l'essentiel, à un idéal de survivance culturelle consistant à perpétuer en terre d'Amérique le vieil héritage français. Cette nouvelle orientation est particulièrement explicite dans les écrits des lettrés qui, à partir du milieu du siècle, entreprirent d'instituer une *littérature nationale* au Canada français. Dès lors, et durant près d'un siècle, la fidélité aux racines et la conservation des acquis culturels allaient tenir lieu d'utopie pour la majorité des élites. La nation canadienne-française, réduite à ses coordonnées linguistiques, religieuses et coutumières, était donnée comme homogène et fragile, foncièrement différente de ses voisines, en stricte continuité avec ses origines françaises. À ces prémisses étaient associés d'importants corollaires. Le premier était un peu contradictoire, affirmant que la nation était à construire dans la littérature, dans les arts, dans la science. Le thème de la nation fragile, menacée, commandait en outre une grande crainte en même temps qu'une attitude critique à l'endroit de la culture étatsunienne. Le repli collectif sur cette culture nationale se doublait d'une philosophie plutôt conservatrice en politique. Enfin, l'adhésion à des références françaises et européennes éloignait la culture des élites de la culture populaire et installait entre les deux une dichotomie doublée d'une méfiance réciproque.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, ces traits culturels ont été largement prédominants. La dissidence et la diversification s'y sont progressivement affirmées surtout au cours du premier tiers du XX^e siècle. À partir de la décennie 1940, on peut dire qu'une nouvelle dynamique était en marche. Les références françaises et européennes se sont relâchées, permettant l'émergence de formes plus originales dans la littérature, dans les arts et dans les sciences sociales¹³. Les élites se sont réconciliées à la fois avec l'américanité et avec la culture populaire. La nation culturelle se définissait désormais par rapport à la langue uniquement, suivant le concept d'une francophonie de type nord-américain, affranchie de ses références religieuses et coutumières. De nouveau, et comme au premier tiers du XIX^e siècle, la culture des élites était inscrite dans un processus de décrochage et d'utopie continentale.

Ainsi, *grosso modo*, la culture savante a suivi un cours parallèle à celui de la trame politique, alternant deux fois entre continuité et rupture. Quant à la culture des classes populaires et des classes moyennes, elle a maintenu un parcours linéaire d'américanisation.

C. *La nation québécoise*

Durant les premières décennies du XIX^e siècle, la nation présentait un fort contenu ethnique puisque son émergence était reliée à la lutte du mouvement patriote en faveur des Canadiens français. Il est pourtant remarquable que, dans ce

13. On relève bien sûr des antécédents avant 1940 ou 1930, mais rien de comparable à l'effervescence générale qui a caractérisé l'après-guerre, en particulier la décennie 1960.

qu'on pourrait appeler le programme politique ou national de ce parti, l'ethnicité se fondait dans des idéaux collectifs qui la débordaient. L'autonomie, la liberté, la démocratie et le progrès, garantis par un État laïc, étaient les mots clés de ce programme. HARE (1977, chap. III) a pu montrer que la nation était alors définie par référence à la société civile et, indirectement, à l'État (on évoquait le pays, la patrie, les « corps et états » composant la nation)¹⁴. Après 1840, l'idée nationale se confondit avec l'ethnie et se rétrécit considérablement, excluant les non-francophones et même, de façon encore plus générale, les non-catholiques. Géographiquement toutefois, elle gagnait en étendue. À mesure que les francophones devenaient de plus en plus nombreux en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, au gré des migrations de travail et de peuplement, la référence nationale en venait à recouvrir l'ensemble du territoire canadien et même, pour certains, à déborder vers la Nouvelle-Angleterre.

C'est encore une fois la décennie 1940 qui marque un point tournant. Dans le demi-siècle qui suivit, on assista en effet à un triple réaménagement dans le contenu de l'idée et de l'identité nationale. Ce furent, en premier lieu, un repli géographique sur le territoire de la province de Québec, en deuxième lieu une extension de la nation *québécoise* à tous les habitants de cette province, indépendamment de leur origine ou appartenance ethnique, et en troisième lieu, un redéploiement du projet national qui, au-delà de son acception strictement culturelle, fit place à d'importants contenus politiques, économiques et sociaux.

Enfin, en ce qui concerne la construction de la mémoire nationale, elle se mit dès le milieu du XIX^e siècle au service de la défense et de la survivance de la culture canadienne-française, rappelant ses traumatismes, ses luttes et ses échecs dans un contexte colonial, puis canadien, qui lui était de plus en plus défavorable. Cette historiographie, dont F.-X. Garneau est le fondateur, fondait les origines de la nation dans le passé ancien et glorieux de la France (ceci, en stricte conformité avec le modèle continuiste) et elle faisait assez peu de cas des non-francophones, sauf en tant qu'alliés ou adversaires des Canadiens français. À cet égard, la science historique issue de la Révolution tranquille a opéré un virage radical. En accord avec la nouvelle dynamique culturelle évoquée plus haut, le regard sur le passé s'est profondément transformé. Il s'est étendu à l'ensemble des Québécois, ce qui l'a amené à remettre en question la manière de rendre compte des anciennes luttes canadiennes-françaises et même de la naissance de la nation. Il est devenu beaucoup plus attentif aux réalités spatiales, démographiques, économiques, sociales et ethnographiques, ce qui a fait ressortir l'*américanité* de cette collectivité. En conséquence, la représentation de ses origines lointaines s'est déplacée également de la France vers la vallée du Saint-Laurent, et des premiers immigrants français vers les anciens occupants que sont les Amérindiens.

14. À ce sujet, voir aussi LAMONDE (1997a, 1997b).

4. *Le Canada*

Comme le précédent, ce sujet est vaste, complexe, et il paraît fort téméraire de prétendre le survoler en quelques pages. Encore une fois, on aura compris qu'il s'agit seulement d'esquisser une direction à vol d'oiseau à partir d'ouvrages publiés, de mettre en forme un questionnement assorti de quelques repères.

A. *Émergence de l'État : la rupture à petits pas*

Ce qui est tout à fait remarquable dans l'histoire politique du Canada, c'est qu'il est parvenu à réaliser son indépendance sans en construire réellement le discours (au sens d'une offensive idéologique radicale, prédominante et persistante) et en faisant l'économie d'un grand événement fondateur, héroïque et spectaculaire, qui serait aujourd'hui le principal point de ralliement de l'imaginaire collectif. En effet, la coupure du lien colonial a été réalisée au gré d'une longue séquence d'épisodes étalés sur plus de deux siècles et dont aucun ne remettait directement en cause l'ascendance reconnue à la Grande-Bretagne. Le paradoxe est d'autant plus frappant que, alors même que l'accumulation de ces petits pas fondateurs allait réaliser concrètement la souveraineté politique, un certain nombre d'entre eux n'étaient même pas commandés par cette finalité.

Rappelons les principales péripéties de cette rupture étalée. L'émergence et l'évolution des colonies qui allaient éventuellement former le Canada actuel ont été d'entrée de jeu inscrites sous le signe d'une stricte continuité par rapport à la métropole britannique. Ce caractère a été accentué sans doute par l'immigration des Loyalistes après la guerre d'Indépendance américaine¹⁵. Les toutes premières étapes sur le long chemin conduisant à l'affranchissement consistèrent dans l'octroi de chambres d'assemblée en Nouvelle-Écosse (1758), à l'Île-du-Prince-Édouard (1773), au Nouveau-Brunswick (1784) puis à l'Ontario et au Québec (1791)¹⁶. Mais il faut noter que ces concessions furent tout autant l'initiative de la métropole, désireuse d'attirer des colons des États-Unis, que le résultat de revendications par les coloniaux eux-mêmes. La Rébellion de 1837 dans le Haut-Canada, animée par les Réformistes, exprimait une volonté radicale d'émancipation ; mais cette volonté était très minoritaire et elle fut aisément brisée. Le gouvernement responsable fut accordé en 1848 au Québec et à l'Ontario (et dans les années suivantes aux provinces atlantiques), soit dix ans après l'échec des Rébellions de 1837-1838, qui avaient tenté de mettre fin au lien colonial. Avec la loi de l'Amérique du Nord Britannique adoptée par le Parlement de Londres en 1867, le Canada fut créé comme Dominion et il put désormais disposer de pouvoirs considérables sur ses

15. On aurait tort toutefois de faire de cet événement le symbole par excellence (sinon la cause ?) de ce qui allait plus tard distinguer les destins politiques canadien et états-unien. Voir à ce sujet FELLOWS (1971), BERGER (1970).

16. Par commodité, nous nous en remettons aux désignations actuelles de ces collectivités, plus ou moins équivalentes des diverses appellations utilisées dans le passé.

affaires intérieures. Mais même dans ces matières, Londres se gardait de puissants contrôles : chaque loi devait recevoir la sanction royale, aucune ne devait entrer en conflit avec les lois impériales, l'AANB ne pouvait être amendé sans la permission de Londres, etc. En outre, le (la) monarque demeurait chef de l'État canadien et toutes les affaires extérieures relevaient directement de Londres.

Pour les anciennes colonies, le gain d'autorité était important même si le rapport de dépendance persistait. On aurait pu prévoir qu'avec l'apprentissage des nouveaux pouvoirs, le mouvement de décolonisation allait s'accélérer ; il n'en fut rien. Curieusement au contraire, les décennies qui suivirent furent marquées par une recrudescence des sentiments pro-britanniques, appelant une relation plus étroite avec l'Empire. C'est que, pour plusieurs, la fidélité à la couronne et le sentiment impérial n'étaient pas incompatibles avec un nationalisme authentiquement canadien : le Canada étant partie intégrante de l'Empire, plus celui-ci était dynamique et puissant, plus l'était également chacun de ses membres. Ceux-ci retiraient en effet une grande fierté de contribuer à cette grande œuvre universelle qui travaillait sur tous les continents à la promotion de la liberté et du progrès. En 1885, le Canada participa officieusement à l'effort de guerre au Soudan, où il appuya la métropole. À compter de 1887, il prit part aux conférences coloniales (appelées ensuite impériales) où il devint un partenaire et serviteur dans l'Empire. Mais à partir de la fin du siècle, il s'y affirma, parfois à l'encontre de Londres, et marqua des points, même si en définitive ce partenariat devait soutenir la métropole. À la conférence de 1911, Laurier put s'opposer à la création d'une fédération impériale, l'année même où le Canada négociait avec les États-Unis un traité de réciprocité. L'année précédente, le Parlement d'Ottawa avait adopté une loi créant une marine canadienne et mettait ainsi fin à une vieille controverse. Au lieu de subventionner la marine britannique, le Canada se donnait lui-même une flotte. Mais le geste demeurait ambigu car on déclarait en même temps vouloir la mettre à la disposition de Londres et de l'Empire. Ce geste de compromis, en soi ni refus ni complaisance, est assez représentatif de la manière dont le rapport entre le Canada et la Grande-Bretagne s'est peu à peu transformé. Lors de la Première Guerre mondiale, le Canada s'engagea totalement aux côtés de la métropole. Cependant, le règlement du conflit lui offrit l'occasion de s'affirmer en participant, au moins indirectement, aux négociations de paix et en étant présent symboliquement au traité de Versailles.

Durant les années 1920, le Canada se rapprocha un peu plus des États-Unis, sur le plan économique en particulier, si bien que le *triangle atlantique* se mit à pencher définitivement vers l'ouest. La décennie fut également marquée par la Déclaration de Balfour en 1926, bientôt consacrée dans le Statut de Westminster (1931) en vertu duquel le Canada devenait pratiquement maître de ses affaires extérieures. Malgré tout, l'ancien lien colonial survivait encore à travers diverses dispositions : maintien de l'allégeance à la Couronne, droit d'appel des sentences

des tribunaux canadiens au Conseil privé de Londres, incapacité juridique d'amender l'AANB, sanction royale des lois canadiennes... L'érosion de la relation de dépendance se poursuivit toutefois. Le Canada se fit valoir encore à la conférence impériale de 1937 sur l'économie, alors que la Deuxième Guerre suscitait une étroite coopération militaire avec les États-Unis. Cela dit, une autre lecture ferait également voir que, durant toute la première moitié du XX^e siècle, le Canada n'en demeurait pas moins très empressé de servir les volontés de Londres, comme en témoigne sa participation à la guerre des Boers et aux deux guerres mondiales.

La conjoncture créée par le conflit de 1939-1945 prépara le terrain à d'autres actes décrocheurs. La participation aux combats, où des Canadiens s'illustrèrent, stimula la fierté nationale. Le Canada acquit en outre de la confiance et de la maturité en étant alors actif dans d'importants dossiers internationaux. Ces facteurs y furent pour beaucoup dans l'institution, en 1946, d'une citoyenneté canadienne (depuis la loi de 1914, les Canadiens étaient considérés comme des *sujets britanniques* vivant au Canada). Mais sans surprise, on relève là aussi des éléments de compromis. À cause des nombreuses controverses qu'il avait soulevées, le projet de loi dut faire place à des concessions – notamment en faveur des immigrants britanniques, par égard pour la mère patrie (IGARTUA, 1997). L'année 1949 fut importante aussi, en ce qu'elle marquait la fin des appels interjetés auprès du Conseil privé à Londres ; par la suite, les lois canadiennes ne dépendaient plus que de la sanction royale, donnée par le gouverneur-général. En 1952, un Canadien occupa pour la première fois cette fonction. La décennie 1960 vit la réforme de la loi de l'immigration (désormais expurgée des dispositions préférentielles en faveur des Britanniques), l'adoption d'un hymne national et d'un nouveau drapeau, strictement canadien (1965)¹⁷. En 1982, le 1^{er} juillet devint le *Canada Day* (ce projet avait également échoué en 1946). Enfin, la Constitution promulguée en 1867 en vertu d'une loi britannique fut rapatriée en 1982 ; il devenait alors possible de l'amender sans la permission de la métropole.

Il était utile de rappeler cette chronologie pour montrer la longue séquence de déplacements que le Canada a effectués dans la direction de l'autonomie, mais dans le respect de la tradition britannique. On pourrait du reste ajouter que, même aujourd'hui, ce parcours n'est pas encore complété : le 19 mai célèbre la reine Victoria, Élisabeth II est toujours reine du Canada et chef de l'État, les nouveaux citoyens lui jurent allégeance dans le serment de citoyenneté et son représentant, le gouverneur-général (assisté des lieutenants-gouverneurs) est toujours en poste¹⁸.

17. Ces deux derniers projets, présentés déjà en 1946, étaient morts au feuillet de la Chambre des communes à Ottawa. En ce qui concerne le drapeau, une toute première tentative avait échoué en 1925.

18. Encore une fois, notre exposé a dû sacrifier bien des nuances importantes. S'agissant par exemple de la continuité sur le plan politique, une analyse plus détaillée se montrerait plus attentive à distinguer selon que cette continuité s'établissait par rapport à la

Ce modèle de décrochage colonial, sans coup d'État ni coup d'éclat, résulte d'une combinaison de facteurs où entrent des éléments de culture et de tradition politique, des intérêts économiques, des rapports de classes, des données démographiques et autres. Au chapitre des causes, nous nous en tiendrons ici à un commentaire à propos de la culture politique, d'allure généralement conservatrice (dans la tradition d'Edmund Burke, a-t-on souvent fait remarquer). Si l'on fait exception des idéologues francophones (dans la mouvance de Henri Bourassa) et de l'épisode réformiste dans le Haut-Canada, l'histoire des idéologies au Canada fait ressortir une tradition prédominante de fidélité et d'admiration envers les institutions et la culture britanniques. Il est vrai que cette tradition a perdu de la vigueur depuis un demi-siècle, notamment en raison des changements dans la composition ethnique du pays et de l'influence culturelle croissante des États-Unis. Cela dit, on a pu soutenir que, même à l'époque actuelle, l'exercice du pouvoir politique au Canada est encore imprégné d'une philosophie d'esprit monarchique (SMITH, 1995).

Il est remarquable que la majorité des déplacements ou glissements qui viennent d'être rappelés portent la marque d'importants compromis, révélateurs d'une philosophie des accommodements, d'une conception très particulière (et finalement efficace) de la conduite des affaires. Le tracé qui se dégage concrètement de la longue séquence des épisodes décrocheurs ne correspond visiblement pas à un plan, à une volonté persistante qui ordonnerait ces péripéties, et il ne trouve donc pas sa contrepartie dans ce qui aurait pu être un véritable projet politique à long terme. On peut invoquer ici le pragmatisme anglo-saxon mais cette référence ne suffit pas à expliquer l'itinéraire d'affranchissement qui ressort néanmoins, *a posteriori*, de l'addition des compromis et des choix effectués sur deux siècles. Où chercher cette main invisible qui a comme orchestré dans la longue durée (un peu à l'insu des acteurs ?) la décolonisation du Canada ? L'historien Harold INNIS, en s'appuyant sur la théorie du « staple », a proposé une explication économique du continuisme canadien : l'exportation intensive de ressources naturelles ou produits de base a institué entre le Canada et l'Europe (et en particulier la Grande-Bretagne) des réseaux d'échange qui ont fait transiter non seulement les marchandises mais aussi, dans l'autre sens, les individus, les idées, les valeurs, les institutions. Ainsi, la culture canadienne aurait été constamment nourrie d'apports britanniques et européens. Cette explication de l'influence britannique persistante au Canada doit être évaluée à son mérite ; il serait utile sans doute de faire intervenir d'autres variables comme la nature des courants migratoires, la dépendance financière et commerciale, l'énorme prestige et la puissance de l'Empire, etc. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe surtout de rappeler ici, c'est le besoin d'une seconde explication qui rendrait compte, cette fois, de l'autre versant de cette réalité, c'est-à-dire la rupture.

Couronne, à la Grande-Bretagne ou à l'Empire. Il conviendrait de montrer aussi comment les utopies nationales ont évolué avec le temps.

Quels sont en effet ces autres facteurs qui ont commandé la dynamique centrifuge et qui, dans la longue durée, l'ont fait prévaloir ?

Enfin, il convient de souligner que cette continuité canadienne en forme de décrochage à long terme n'a pas été sans heurts. En plus de la Rébellion dans le Haut-Canada, déjà évoquée, on pense ici à l'initiative des *Little Englanders* et au mouvement *Canada First* (encore qu'une fraction de ce mouvement préconisait une plus grande autonomie pour le Canada afin qu'il puisse davantage aider l'Empire). Mais on pense surtout aux orientations politiques des Canadiens français qui, tout au cours des XIX^e et XX^e siècles, ont toujours favorisé un Canada plus indépendant de la Grande-Bretagne. À cet égard, Henri Bourassa s'impose comme une figure dominante mais, en réalité, il a prolongé et relancé ce qu'on peut considérer comme une véritable tradition de pensée au Canada français, dont Pierre-E. Trudeau est l'un des plus récents représentants. Dans cette veine, on pourrait invoquer la grande majorité des anciens nationalistes francophones qui, depuis les dernières décennies du XIX^e siècle, ont cherché à réaliser leurs aspirations dans le cadre pancanadien : les priorités de la survivance et les luttes constitutionnelles reléguaient à l'arrière-plan la fidélité à la monarchie et à l'Empire. Le dualisme qui en a résulté dans la vie politique canadienne est une donnée dont l'identité nationale, comme on sait, s'est fort mal accommodée jusqu'à aujourd'hui.

B. *Des dynamiques culturelles originales ?*

Un mot sur certaines pratiques culturelles qui peuvent être associées aux divers milieux sociaux, en particulier celui des élites, et à ce qu'on appelle couramment la culture savante. Le sujet est si vaste qu'encore une fois, on ne peut que rappeler en l'illustrant la démarche à entreprendre. Chaque classe sociale au Canada, d'une manière ou d'une autre, s'est appropriée symboliquement un espace de référence pour nourrir son imaginaire, pour construire ses appartenances et pour instaurer une norme dans ses comportements. Il s'agit de caractériser et de périodiser ces processus en cherchant à marquer l'émergence de formes culturelles nouvelles, révélatrices d'une différenciation par rapport aux modèles d'origine, hérités de la Grande-Bretagne ou de l'Europe. Du côté des élites, l'évolution de la littérature est l'un des meilleurs témoins de cette dérive culturelle du continent. Or, on relève sur ce point d'importants éléments de parallélisme avec le Québec. On observe d'abord une grande incertitude en ce qui concerne la période de la naissance d'une littérature canadienne (entendons : de langue anglaise). Certains auteurs la font naître dans la seconde moitié ou vers la fin du XIX^e siècle¹⁹, d'autres beaucoup plus tard²⁰. On s'accorde assez toutefois sur le fait qu'il existait une

19. Il y a par exemple, pour les années 1860, un rapprochement évident à établir entre le Rev. Edward Hartley Dewart et l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

20. Même dans les années 1970, CLARK (1976) a pu encore demander s'il existait vraiment une littérature canadienne. Mais il lui fut répondu que oui.

littérature après la Première Guerre, qu'elle est restée très hésitante pendant quelques décennies et qu'elle s'est vraiment imposée à partir des années 1950-1960. Mais dans l'ensemble, elle a beaucoup souffert et souffre encore d'être coincée entre l'Europe et les États-Unis, tout comme la littérature francophone du Québec. Les inquiétudes exprimées à ce sujet par une auteure comme Margaret ATWOOD (par exemple, *Survival*, 1972) rappellent étrangement les réflexions de plusieurs écrivains québécois.

En littérature comme dans les autres champs de la fiction et de la pensée, la décennie 1920 fut particulièrement effervescente eu égard à la recherche d'une authenticité canadienne. En peinture, l'action du Groupe des Sept est sur ce plan exemplaire. L'intention très explicite de ces peintres était de contribuer à l'édification d'un style canadien alors en construction, disaient-ils, dans divers domaines comme les sciences naturelles, la philosophie politique, la religion et même les affaires. Ils se réjouissaient tout particulièrement à l'idée que leur art ne le cédait en rien à celui pratiqué par les artistes britanniques et il leur importait fort de contrer les traditions et influences européennes en mettant en forme un regard original sur les réalités canadiennes. L'un d'entre eux (Lawren HARRIS) écrivait dans le *Canadian Bookman* en février 1923 :

We in Canada are only commencing to find ourselves. People from other lands come to us already sustained by rich, stable backgrounds, thinking that these can also sustain us. It is not so. We are about the business of becoming a nation and must ourselves create our common background.

De ces prémisses a résulté une démarche esthétique qui a fait grand usage des saisons, des paysages bucoliques, des grands espaces sauvages et de l'immensité où on se plaisait à voir la matrice de l'identité canadienne. Tout comme sa contrepartie francophone, la peinture canadienne n'allait découvrir que plus tard la thématique plus froide de la ville et de l'industrie, du travail et de la vie quotidienne²¹.

On voit l'esprit dans lequel ce genre d'analyse pourrait être étendu à d'autres champs de la vie intellectuelle pour dresser et confronter les divers calendriers et modalités de décrochage et d'appropriation des réalités proprement canadiennes²². On verrait, par exemple, que la culture savante canadienne-anglaise a été très imprégnée par la science victorienne, laquelle a même nourri une sorte d'utopie de mise en valeur des grands espaces nordiques²³. Dès les années 1920, certains historiens se sont montrés soucieux d'écrire le passé canadien à partir d'une

21. En fait, la ville avait déjà trouvé place sur les canevas, mais comme objet de célébration conquérante, symbole de prospérité et de réussite. Voir à ce sujet FARR (1990), RING *et al.* (1993).

22. Comme nous avons essayé de le faire, avec quelques collègues, pour la culture savante québécoise (BOUCHARD, LAMONDE, 1995).

23. Encore que cet énoncé appelle des nuances, comme en témoigne l'exemple de l'Ontario entre 1850 et 1914 (JARRELL, 1988).

démarche originale, adaptée aux spécificités des *new countries*. En se tournant vers l'architecture, on découvrirait toutefois une toute autre réalité, très complexe (et controversée aussi). D'abord, ce domaine a toujours porté la marque de profondes influences européennes. En même temps, il a manifesté très tôt des signes d'une *canadianité*. Mais surtout, c'est un univers très diversifié, très fragmenté, selon les grandes régions du pays, selon le type de bâtiments, etc.²⁴.

Un mot, en terminant, sur la culture des classes populaires, urbaines et rurales. Ce sont surtout les ressources de l'ethnographie qui doivent ici être mises à profit, pour établir dans quelle mesure cet univers culturel présente une trame spécifique, livrée à l'américanité et aux influences étatsuniennes. L'interrogation ouvre aussi sur l'analyse des contes, chansons et légendes, des rites, symboles et coutumes, à travers lesquels on peut observer les processus d'invention, d'emprunt et d'adaptation aux nouveaux espaces. Il en va de même pour l'essor des identités locales et des régionalismes. Dans cette direction, le thème principal à explorer est celui d'une antinomie (semblable à celle que nous avons évoquée à propos du Québec) entre, d'une part, les élites tournées vers l'Europe, méfiantes des États-Unis, et d'autre part des classes populaires (et des classes moyennes aussi) un peu réfractaires, *a priori* sympathiques aux figures du continent²⁵.

C. *Les identités canadiennes*

Selon une première conception, prédominante au cours des dernières décennies du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e, la nation canadienne s'identifiait largement à la *race anglo-saxonne*, dont elle voulait être une extension sur le continent nord-américain. Cette race, perçue comme homogène et supérieure, était assortie d'une minorité francophone qui allait sans doute s'assimiler progressivement, et sinon, se marginaliser. Mais cette conception exclusive était bousculée par la vision canadienne-française d'un Canada binational, constitué de deux peuples fondateurs. Avec le développement de l'économie transcontinentale (peuplement de l'Ouest, politique tarifaire, chemins de fer) et la stimulation de la fierté nationale au cours de la Première Guerre, on put croire qu'une véritable nationalité prenait forme. C'était l'époque où certains assuraient que même le climat contribuait, de son côté, à édifier un caractère *canadien*. Mais la dualité anglophone et francophone, durcie par la crise de la conscription de 1918 et par l'affaire des écoles françaises en Ontario, venait encore jeter une ombre sur la représentation de la nationalité.

La participation à la Deuxième Guerre mondiale, tout comme en 1914-1918, raffermirait l'identité canadienne, mais l'effet fut passager. La seconde crise de la conscription a rappelé la division profonde de la *nation*, et surtout, des tendances

24. Sur ce dernier sujet, voir entre autres GOWANS (1958), KALMAN (1994).

25. On peut voir des traces d'un tel clivage dans des analyses de GRANATSTEIN (1996).

bien marquées allaient définitivement compromettre l'ancien rêve d'une nationalité anglo-saxonne. À partir des décennies 1940-1950, en effet, l'immigration au Canada s'accrut et recruta dans des populations beaucoup plus diversifiées. En outre, l'influence culturelle des États-Unis s'intensifiait. Il en résulta deux conséquences déterminantes. D'abord, à cause de l'hétérogénéité ethnique croissante, on renonça peu à peu à construire la nationalité sur une base d'homogénéité culturelle. On commença plutôt à affirmer que le fait même de la diversité était une composante essentielle de la culture nationale (des modèles comme les *identités fragmentées*, ou une *communauté de communautés*, furent alors mis de l'avant). Désormais, et surtout après l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982, la nationalité était conçue en référence à la tolérance, au respect mutuel ; la nation était un assemblage composite mais fonctionnel, cimenté par le droit. Ses parties convergeaient vers les mêmes fins, et cela seul importait en définitive. Il fallait privilégier une vision dynamique, et non plus statique, de la nation. Cette nouvelle orientation se concrétisait dans l'héritage politique de l'ex-premier ministre Trudeau : une nation pancanadienne, bilingue et multiculturelle était née, surmontant enfin les divisions ethniques (anciennes et récentes).

Mais cette nouvelle symétrie était à son tour mise à rude épreuve par la diffusion accrue de la culture étatsunienne et par le traité de libre-échange de 1989. La vieille inquiétude éprouvée par les Canadiens anglophones envers les États-Unis se trouvait relancée et elle ne semble pas avoir trouvé un réconfort suffisant dans la nouvelle définition de la nationalité, parfois dénoncée comme une habile contorsion de l'esprit²⁶. La nouvelle menace sécessionniste venue du Québec était une autre source de tension et d'incertitude.

Dans l'ensemble, les diverses formules proposées depuis le XIX^e siècle pour fondre la diversité de la population canadienne dans un même moule nationalitaire ont échoué. Cette constatation a été formulée par de nombreux intellectuels anglophones depuis quelques années : après plus d'un siècle de Confédération et plus de deux siècles de coexistence entre anglophones et francophones, il n'existe toujours pas de culture nationale ni d'identité canadienne à proprement parler. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. D'abord en tentant d'assimiler les Canadiens français et les autochtones à la souche anglo-saxonne et en excluant de la nation ainsi conçue tout ce qui ne s'y fondait pas ; puis en cherchant à établir des ponts avec le segment francophone en référant aux deux nations fondatrices (un historien a même voulu montrer à la fin du XIX^e siècle que les deux *racés* n'en faisaient qu'une puisqu'elles avaient de lointaines origines communes dans les peuplades teutoniques) ; plus tard, ce fut le modèle des identités fragmentées ; enfin, on en vint à réduire la nation à sa dimension strictement civique, ce qui était une manière de mettre l'ethnicité entre

26. On peut en juger par le nombre d'écrits publiés récemment sur la question de la différence entre les cultures canadienne et étatsunienne (par exemple : THOMAS, 1993 ; SMITH, 1994).

parenthèses et de consentir pleinement à la diversité culturelle du pays, comme étant l'un de ses traits permanents. Cette dernière conception fut officialisée par la Charte de 1982 qui a été célébrée pour son esprit de tolérance et d'ouverture : mais si elle inscrivait effectivement le pluralisme ethnique dans le droit, la Charte sonnait également le glas du modèle binational par lequel les francophones essayaient depuis longtemps de faire reconnaître le statut particulier de leur société et de leur culture. En somme, la Charte ouvrait d'un côté mais refermait de l'autre ; elle relançait ainsi la division qu'elle prétendait effacer.

À l'heure présente, les politiques multiculturelles et la Charte ont fait du champ identitaire canadien un espace à la fois plus ouvert et plus incertain que jamais, où se côtoient les scénarios les plus divers. En gros, les intervenants se partagent entre trois attitudes : il y a ceux qui s'inquiètent du déficit identitaire et s'emploient à le combler, ceux qui s'y résignent et cherchent à le contourner, ceux qui au contraire l'érigent en modèle sur la foi que les États libéraux modernes (ou postmodernes ?) n'ont pas besoin d'identité.

Les entreprises de construction du passé national canadien ont dû faire face à toutes les difficultés évoquées jusqu'ici à propos des cultures fondatrices. On ne s'entend guère sur les origines de la nation, que certains font coïncider avec l'implantation des *premiers Canadiens* (entendons : les Amérindiens) il y a plus de 10 000 ans. Son acte de naissance se dérobe également et se dissout dans une longue séquence d'événements fondateurs. En outre, un double problème de filiation se pose : comment raccorder dans un même récit a) la période amérindienne et la période française, b) cette dernière avec la période anglaise ? S'ajoute à cela un problème de cohésion qui naît des composantes que la *nation* n'a pas su intégrer, en particulier les autochtones et les francophones québécois, mais aussi les divers blocs régionaux qui ont toujours compliqué la gestion du pays. Comment dès lors représenter la spécificité et le fil conducteur d'une histoire canadienne, en tant qu'expérience commune inscrite dans une mémoire et commandée par des idéaux partagés ? À toutes ces difficultés, l'historiographie a proposé des solutions qui tantôt fondaient la cohésion de la nation dans la complémentarité de la géographie (ayant à son cœur le système laurentien), tantôt la réduisaient au passé anglo-saxon, tantôt tissaient des liens imaginaires entre ses mémoires parallèles. Mais en définitive, encore aujourd'hui, cette histoire se récite à plusieurs voix, auxquelles s'est ajoutée tout récemment celle de l'ethnicité (*l'ethnic history*) qui réécrit le passé selon le paradigme de l'immigration. Il en résulte une fragmentation additionnelle : on découvre que la mémoire de la mosaïque, c'est aussi la mosaïque de la mémoire.

Pour plusieurs cependant, l'impossible mémoire nationale n'est pas synonyme d'échec. Le désenchantement identitaire doit plutôt faire place à une constatation réaliste : la fragmentation est irréductible et c'est la donnée première à partir de laquelle il faut reconstruire, non pas pour la récuser ou l'occulter mais pour l'aménager dans une nouvelle conception de la nation désormais délestée de ses

postulats organicistes et de ses attributs particularistes. La Charte de 1982 indiquerait la direction à suivre. Dès lors, le Canada serait-il sur le point de devenir la première nation sans mémoire et sans identité ?

*

* *

Ces réflexions relèvent d'une démarche qui veut désenclaver les études québécoises en les ouvrant d'abord sur l'américanité, puis sur le Nouveau Monde et, enfin, sur la notion plus générale de collectivité neuve ou de culture fondatrice. La dimension comparative est ici fondamentale, comme procédé d'objectivation qui permet de renouveler et de relativiser la connaissance des réalités québécoises en les réinsérant dans les environnements larges auxquels elles appartiennent. S'agissant des collectivités neuves, il est utile de confronter les problèmes communs qu'elles ont eu à surmonter et les solutions diverses qu'elles ont formulées. Tout repose en définitive sur une idée simple : l'inventaire comparé des configurations et des itinéraires collectifs esquissés dans le passé fait découvrir l'aire des possibles ; or, la connaissance des options que le passé collectif a esquivées ou rejetées enrichit la compréhension de celles qui ont prévalu (ou que la mémoire a retenues). La comparaison devient alors un exercice de dépaysement qui permet de mieux se voir dans le miroir de l'autre.

En ce qui concerne le Québec et le Canada, ce qui frappe d'abord, c'est la somme des parallélismes : l'absence (ou la multiplicité ?) d'actes fondateurs, la crainte qu'inspirait aux élites la civilisation étatsunienne, le besoin de cultiver sa différence collective (jusqu'au point d'inventer des traits distinctifs, de fabriquer de fausses identités), l'influence prédominante de la culture métropolitaine jusqu'à l'époque de la Deuxième Guerre, la difficile institution d'une littérature originale, la décennie 1960 comme période charnière du changement culturel (prise de conscience de la diversité et des clivages de la nation, effervescence dans la littérature et les arts, déclin de la nation ethnique), et le reste. Dans les deux cas aussi, le décrochage culturel a procédé suivant des chemins variés et des calendriers déphasés, selon les classes ou les domaines de la pensée et de la fiction. Tout cela à un premier niveau qu'il faut toutefois dépasser pour découvrir les spécificités, les évolutions divergentes, les incompatibilités structurelles, les paradoxes. Ainsi, en dépit des similitudes, les aspirations des francophones et des anglophones demeurent irréconciliables du fait que, pour assurer leur survie et leur développement respectifs, les uns souhaitent une importante décentralisation, tandis que les autres, en majorité, ont besoin d'un État central qui les protège contre les États-Unis. Par ailleurs, le multiculturalisme a consacré la pluralité ethnique, mais il a fait régresser le fait francophone en l'insérant dans la mosaïque. L'identité nationale est insaisissable, mais le nationalisme canadien est plus vigoureux que jamais. Le Canada a réalisé sa souveraineté, son intégration et son développement

grâce à sa philosophie des accommodements et sa politique du compromis, mais alors même que le nationalisme québécois menace de le faire éclater, il se fait réfractaire aux réaménagements et aux adaptations qui pourraient suffire à dénouer la crise.

Enfin, l'un des intérêts de la problématique des collectivités neuves est de confronter diverses voies de décrochage politique par rapport aux métropoles européennes. Deux grands modèles se dessinent : la rupture radicale, par affrontement, et la rupture négociée, étalée, qui procède par glissements, par usure, comme par inertie. L'histoire des États-Unis, de l'Amérique latine et du Québec relève du premier modèle. L'histoire du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande relève du second. Mais qu'est-ce qui amène une collectivité neuve à inscrire son parcours dans l'un ou dans l'autre modèle ? C'est là une autre question centrale, inhérente à la programmation scientifique que cet essai voulait esquisser.

Gérard BOUCHARD

*Institut interuniversitaire de recherches sur les populations (IREP),
Université du Québec à Chicoutimi.*

BIBLIOGRAPHIE

ATWOOD, Margaret

1972 *Survival : A Thematic Guide to Canadian Literature*, Toronto, Anansi.

BERGER, Carl

1970 « The loyalist tradition », dans : Carl BERGER (dir.), *The Sense of Power : Studies in the Ideas of Canadian Imperial, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 78-108.

BOUCHARD, Gérard

1993 « Une nation, deux cultures. Continuités et ruptures dans la pensée québécoise traditionnelle (1840-1960) », dans : Gérard BOUCHARD (dir.), avec la collaboration de Serge COURVILLE, *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 3-47.

1995 « L'ethnographie au secours de la nation. Mobilisation de la culture populaire par les lettrés canadiens-français (1850-1900) », dans : Simon LANGLOIS (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 17-47.

1996 *Entre l'Ancien et le Nouveau Monde : Le Québec comme population neuve et culture fondatrice*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (Conférence Charles R. Bronfman en Études canadiennes).

1997 « Populations neuves, cultures fondatrices et conscience nationale en Amérique latine et au Québec », dans : Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (dirs), *La Nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan, 16-54.

BOUCHARD, Gérard et Yvan LAMONDE (dirs)

1995 *Québécois et Américains : La culture québécoise aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Fides.

1997 *La Nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan.

CLARK, Richard

1976 « Bibliographical spectrum and review article : is there a Canadian literature ? », *Review of the National Literatures*, 7 : 133-164.

FARR, Dorothy

1990 *Urban Images, Canadian Painting*, Kingston, Agnes Etherington Art Centre, Queen's University.

FELLOWS, Jo-Ann

1971 « The loyalist myth in Canada », *Historical Papers / Communications historiques*, 96 : 94-111.

GOWANS, Alan

1958 *Looking at Architecture in Canada*, Toronto, Oxford University Press.

GRANATSTEIN, Jack L.

1996 *Yankee Go Home ? Canadians and Anti-Americanism*, Toronto, Harper Collins.

HARE, John E.

1977 *La pensée socio-politique au Québec, 1784-1812. Analyse sémantique*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa. (Cahiers du CRCF, 13.)

HARTZ, Louis

1964 *The Founding of New Societies : Studies in the History of the United States, Latin America, South Africa, Canada and Australia*, New York, Harcourt, Brace and World.

IGARTUA, José E.

1997 « L'autre révolution tranquille. L'évolution des représentations de l'identité canadienne-anglaise depuis la Deuxième Guerre mondiale », dans : Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (dirs), *La Nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan, 271-296.

JARRELL, Richard A.

1988 « Science and the State in Ontario : The British connection or North American patterns ? », dans : Roger HALL, William WESTFALL et Laurel SEFTON MACDOWELL, *Patterns of the Past : Interpreting Ontario's History*, Toronto / Oxford, Dundurn Press, 238-254.

KALMAN, Harold

1994 *A History of Canadian Architecture*, Toronto / New York, Oxford University Press.

LACOMBE, Sylvie

- 1997 « La comparaison, pour quoi faire ? À la recherche des "totalités sociales" dans le contexte canadien », dans : Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (dirs), *La Nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan, 205-220.

LAMONDE, Yvan

- 1995 « Le regard sur les États-Unis : le révélateur d'un clivage social dans la culture nationale québécoise », *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*, 31, 1 : 69-74.
- 1996 *Ni avec eux ni sans eux : Le Québec et les États-Unis*, Québec, Nuit blanche.
- 1997a « Le lion, le coq et la fleur de lys : l'Angleterre et la France dans la culture politique du Québec (1760-1920) », dans : Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (dirs), *La nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan, 161-182.
- 1997b « Conscience coloniale et conscience internationale dans les écrits publics de Louis-Joseph Papineau (1815-1839) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51, 1 (été) : 3-37.

MARTEL, Marcel

- 1997 *Le deuil d'un pays imaginé : Rêves, luttes et déroute du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (Amérique française).

RING, Dan, Guy VANDERHAEGHE et George MELNYK

- 1993 *The Urban Prairie*, Saskatoon, The Mendel Gallery.

SMITH, Allan

- 1994 *Canada : An American Nation ? Essays on Continentalism, Identity and the Canadian Frame of Mind*, Montréal / Kingston, McGill / Queen's University Press.

SMITH, David E.

- 1995 *The Invisible Crown : The First Principle of Canadian Government*, Toronto, University of Toronto Press.

THOMAS, David (dir.)

- 1993 *Canada and the United States : Differences that Count*, Peterborough (Ontario), Broadview Press.